

Nouveau Modèle Social : Qui pourrait signer ce recul social ? Tous en grève le 21/12/17



La communication interne (qu'elle provienne de la direction du groupe ou de l'encadrement de proximité) laisse plus que jamais penser que le dossier concernant le Nouveau Modèle Social (NMS) est réglé et que désormais tout est validé, et pourtant :

**Pour que le NMS soit validé il faut que deux organisations syndicales signent les accords
(L'employeur ne peut appliquer unilatéralement l'ensemble de ces accords)**

Nous sommes toujours en attente des projets d'accords pour pouvoir les analyser en détails, et beaucoup de questions restent en suspens, mais malgré tout nous pouvons déjà revenir sur différents points :

Organisation et temps de travail :

La direction l'a dit à plusieurs reprises, elle fait du passage à 35h pour tous un élément central de son nouvel accord social.

De nombreux salariés l'ont exprimé au travers de notre pétition, des réunions et Assemblées Générales que nous avons tenues dans les différents sites ou services, et nous maintenons qu'une majorité de salarié ne veut pas d'un passage à 35h.

Pour ceux qui l'envisage, c'est bien plus la question des salaires qui apparaît comme motivation qu'une réelle volonté d'augmenter leur temps de travail à 35h (comme quoi la question du niveau des salaires reste bien une question d'actualité à la MACIF).

La Macif propose =

- **8% d'augmentation du salaire pour les employés (alors que le temps de travail lui augmenterait au moins de 11,11%)**
- **2,8% pour les cadres (pour 5,2% d'augmentation de temps de travail)**

Ces éléments étant complétés par un versement pour une retraite complémentaire et un éventuel abondement en cas de versement sur PEE.

Le compte n'y est pas, l'augmentation du temps de travail doit être entièrement compenser en salaire !

www.fomacif.fr

**JE-NOUS-TOUS
AVEC FO!**



De plus il est toujours prévu :

- le maintien de seulement 2 temps partiels différents et le maintien de la durée déterminée de ces temps partiels (à 50 ou 80% que la direction peut ou non renouveler chaque année)
- la probable extension des amplitudes horaires d'ouverture et organisation horaire décidé localement
- l'impossibilité d'obtenir des bonnis sur les périodes de congés scolaires,

Rémunération :

La direction l'a affirmé à plusieurs reprises, elle souhaite MAITRISER sa masse salariale et donc tendre vers une DISPARITION des augmentations automatiques.

Une première étape avait déjà été faite dans ce sens là en 2007 avec la suppression des grilles indiciaires, mais là c'est l'augmentation liée à l'ancienneté qui serait diminué de plus de moitié (pour les classes 1 et 2 = 1% par an pendant 20 ans et pour les classe 3 à 7 = 1% par an pendant 15 ans, contre 1% par an pendant 35 ans pour tous aujourd'hui).

La règle deviendrait donc en terme d'évolution de salaires : quasi exclusivement les augmentations accordées à l'issu d'évaluations faites lors des entretiens individuels, qui dépendront des objectifs fixés/réalisés, du comportement, du contexte, et de l'enveloppe accordé par la direction, bref très hypothétiques.

Dans notre contrat le salaire n'est pas la contrepartie de la performance, mais la contrepartie de notre présence au travail, de la mise à disposition de l'entreprise et non une perpétuelle course aux résultats.

C'est pourquoi nous revendiquons:

- **des augmentations générales permettant à minima à l'ensemble des salariés un maintien de leur niveau de vie tout au long de leur carrière**
- **la prise en compte de l'ancienneté tout au long de la carrière**

Employabilité- Qualité de Vie au Travail :

Différents sujets sont mis en avant par la direction tels que l'augmentation de l'accompagnement des salariés dans sa carrière, le développement de cellules de soutien et des expérimentations sur un certains nombres de sujets.

Nous sommes toujours dans l'attente de précisions sur les jours pour évènements familiaux et tout ce qui concerne les absences pour enfants malades.

Rien de ces éléments ne semble permettre là non plus de contrebalancer les reculs sociaux de ce projet.

Interpellez ceux qui pensent que ce recul social est acceptable !

**Mettons nous en grève ce jeudi 21 décembre
pour dire NON AU NMS !**

Contactez les délégués FO pour l'organisation.

Signer la pétition en ligne sur www.change.org : **Maintien du statut MACIF**